

Rentrée Scolaire 2022-2023

Les enfants seront de retour dès le 1er septembre au sein de notre école communale, avec beaucoup de nouveautés qui permettront d'améliorer leur cadre de vie ainsi que de nouveaux outils pédagogiques. C'est un réel investissement pour le futur du village que la commune a réalisé tant au niveau des travaux réalisés que des équipements pédagogiques acquis.

Construction de la nouvelle classe et travaux de l'école maternelle

A l'appui d'études démographiques réalisées par un cabinet spécialisé, une nouvelle classe a été construite (75 m²), cette classe sera utilisée dès l'ouverture d'une 8ème classe. Elle répond aux nouvelles normes de construction et de sécurité. Sa situation en face du réfectoire permettra d'accueillir soit des enfants de la maternelle soit du primaire.

Dans l'attente de cette nouvelle ouverture celle-ci sera utilisée lors des futurs travaux d'extension du réfectoire ainsi que de la cuisine.

Une liaison directe couverte a été réalisée entre la maternelle, le réfectoire et cette nouvelle classe, ce qui améliorera la circulation entre les divers bâtiments et permettra aux enfants de la maternelle de rejoindre le réfectoire sans sortir par l'extérieur.

De même durant la précédente année scolaire des travaux de rénovation ont été réalisés à l'école maternelle : mise en place de nouvelles huisseries, étanchéité et isolation de la toiture, brises soleil sur les préaux extérieurs.

Ces différents travaux ont été réalisés pour une somme de 885.000 € TTC

La commune a obtenu diverses subventions :

De l'Etat : 178 500 €HT

De la Région Sud : 170 414 €HT

Du département du Var : 126 800 €HT.



Socle numérique des écoles élémentaires (SNE)

Le dossier déposé par la commune de Taradeau auprès du ministère de l'éducation dans le cadre du « socle numérique des écoles élémentaires » a été retenu. La commune a pu ainsi bénéficier d'une subvention à hauteur de 70 % (dans la limite de 17 500 €) pour les équipements et de 50% pour les ressources numériques (dans la limite de 2 180 €).

Chaque classe du primaire est désormais équipée d'un nouvel ordinateur relié à un vidéoprojecteur pour le suivi des cours ou des exercices pour la somme de 2 400 € (hors subventions).

De plus l'école élémentaire est désormais équipée d'une classe mobile. Ce nouvel outil pédagogique, se présente sous la forme d'une classe numérique composée de 12 tablettes + 1 tablette allouée à chaque professeur de l'école primaire.

Cette classe composée de 12 tablettes sera mobile dans le sens où elle sera partagée entre tous les élèves de chaque classe (les tablettes ne sont donc pas personnelles à chaque enfant). Chaque professeur aura ainsi sa plage horaire d'utilisation avec son propre projet pédagogique

La tablette du professeur permet de choisir les applications qui seront utilisées par les enfants de sa classe. Ces applications sont pédagogiques : cours de français, mathématiques, histoire, musique, dessin, devoirs, travail de groupe...

Rentrée scolaire - Socle numérique des écoles élémentaires (SNE) (suite)

Le professeur depuis sa tablette gère le suivi du cours ou de l'exercice sur chaque tablette, de même, il peut bloquer son utilisation à distance, les travaux des enfants peuvent être projetés sur un écran...

L'acquisition de cet équipement s'élève à 9 320 € (hors subventions). Les professeurs seront formés à l'utilisation de ce nouvel outil avant la rentrée scolaire, les enfants pourront donc bénéficier de ces équipements dès la rentrée 2022-2023. Ces tablettes sont géolocalisables et peuvent être bloquées à distance par le fournisseur en cas de vol ou de perte.



Cantine, étude surveillée et garderie scolaire

Les repas pris à la cantine scolaire, ainsi que les forfaits garderies seront facturés en post paiement donc sur la consommation réelle du mois.

En ce qui concerne les études surveillées elles seront disponibles sur réservation et seront payées en post paiement. En cas de non respect des inscriptions, l'admissibilité aux études surveillées sera refusée.

Garderie scolaire : Le portail de l'école est fermé à partir de 18h30 le soir, au-delà tout dépassement d'horaire sera facturé systématiquement aux parents retardataires.

Cantine : les 2 services de restauration des primaires seront organisés par classe comme l'année précédente.

Plus de 30 000 serviettes en papier sont consommées chaque année, c'est pourquoi, nous demandons désormais aux parents de bien vouloir fournir une serviette en tissu à leur enfant fréquentant la cantine scolaire.

Instauration d'un centre aéré pendant les petites vacances scolaires (à l'exception de celles de Noël).

Un centre aéré va être mis en place pour les enfants de plus de 6 ans et de moins de 12 ans dès les vacances d'automne. Ce centre sera ouvert tous les jours (sauf jours fériés) et géré par l'Odelvar. Le nombre d'enfants sera limité à 24 enfants par jour, strictement réservé aux enfants dont les 2 parents travaillent.

Les réservations se feront à la semaine sur le portail famille de l'Odelvar, la Mairie validera les inscriptions définitives (en cas d'impayés cantine, garderie, ou d'études surveillées, l'inscription sera refusée).

Les parents devront fournir les repas des enfants. Les tarifs seront les mêmes que ceux appliqués cet été.

Les informations sur ce centre aéré seront communiquées ultérieurement sur le site officiel de la mairie.

Bonne rentrée à tous, un grand merci aux employés municipaux qui ont tout mis en œuvre afin que cette rentrée puisse se dérouler au mieux. Et merci encore aux professeurs et aux personnels des écoles qui ont fait preuve de patience et de compréhension vis-à-vis des désagréments subis lors de la réalisation de ces travaux durant les jours d'école.

Sécheresse 2022

Si vous constatez des dégâts suite à la sécheresse de cette année 2022, vous devez immédiatement signaler en mairie les dommages subis et déclarer à votre assureur la nature des dommages, afin que soit déclenchée la procédure de constatation de l'état de catastrophe naturelle. Vous pouvez également fournir des photographies des dommages.

La demande déposée auprès du maire de la commune doit être extrêmement précise dans les dates d'apparition et d'évolution du phénomène. Ce critère est impératif pour la prise en compte du dossier pour la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Le Maire recense ensuite l'ensemble des dégâts dans sa commune, établit un rapport descriptif de l'événement, situe les lieux touchés sur une carte de la commune, complète le formulaire de demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Lorsque la préfecture reçoit le dossier du Maire, elle demande et collecte sans délai l'ensemble des rapports nécessaires à l'analyse du dossier.

La préfecture fait ensuite parvenir au Ministère de l'Intérieur un dossier par commune comprenant uniquement le formulaire de demande communale et les rapports des services techniques.

Les dossiers adressés par le Préfet au Ministère de l'Intérieur, sont soumis à l'examen d'une commission interministérielle.

Dès parution au Journal Officiel de l'arrêté interministériel, la préfecture notifie la décision, assortie d'une motivation, au maire qui informe ensuite les administrés.

Attention !

Les assurés disposent ensuite d'un délai de 10 jours au maximum, après la publication de l'arrêté interministériel au journal officiel, pour faire parvenir à leur compagnie d'assurance un état estimatif des dégâts ou de leurs pertes.

TARAD'OPPIDUM – Les journées du patrimoine 2022

Comme chaque année nous nous ferons un plaisir de vous recevoir afin de vous faire découvrir une partie du patrimoine historique de Taradeau et de vous conter un peu de son histoire. Ce sera l'occasion pour certains d'apprécier la promenade qui mène du village jusque sur les hauteurs du Fort via les vestiges du village médiéval où nos bénévoles vous accueilleront pour une première visite. Chemin faisant vous gravirez les 296 marches pour atteindre le village gaulois, plus connu sous le nom d'oppidum, pour une deuxième visite.

Pour parfaire votre journée vous redescendrez dans la plaine pour vous rendre à la « Villa Gallo-romaine » de Saint Martin où une troisième visite vous sera proposée.

Vous avez le choix entre le samedi 17 ou le dimanche 18 septembre. Les visites de l'oppidum et des vestiges du village médiéval débuteront à 9h00 et la dernière de la matinée partira à 11h30.

L'après midi de 15h00 à 17h00 dernier départ.

Possibilité de se garer au parking du panorama de Taradel. Pour tout renseignement : 06 84 97 55 04 ou taradoppidum@orange.fr

Pour la visite de la « villa gallo-romaine » vous pouvez vous renseigner au 04 94 99 76 76.

Bonne promenade et bonne découverte de notre patrimoine.

X.Crest



AVIS

Les lettres anonymes étant par définition sans expéditeurs connus, ne peuvent donner lieu à des réponses.... Elles sont donc classées sans suite.

Le site Taradeau city n'est pas le site officiel de la mairie de Taradeau. Les échanges tenus sur ce site sont privés et ne peuvent recevoir des réponses de la part des élus.

Mr le Maire, les Adjoints ainsi que tous les élus sont à l'écoute de la population et toujours joignables en Mairie.

Forum des associations Taradéennes

Comme chaque année les nombreuses associations du village vous donnent rendez-vous sur le parking de la salle des fêtes le **Dimanche 10 Septembre de 9h à 12h** afin de vous informer sur les multiples activités que vous pourrez pratiquer à Taradeau.

Et il y en aura pour tous les goûts, du sport, de la détente, de la culture, de la fête, de l'écologie, du patrimoine.

Venez rencontrer les nombreux bénévoles qui tout au long de l'année animent notre village.



CCAS – ateliers mémoire

Compte tenu du démarrage des travaux au centre du village la salle de l'ormeau sera fermée. Les séances de l'atelier mémoire auront lieu au Foyer Rural, avenue St-Joseph à partir du 9 septembre.

A très vite

Etat civil

MARIAGE

Sébastien CIAMPI et Christelle CHARLOIS se sont mariés le 20 août 2022



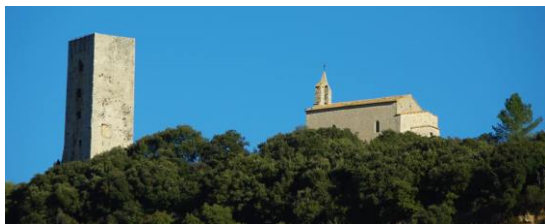
Expo photos

NOS AMBASSADRICES S'EXPOSENT.....
NOTRE TOUR....NOTRE CHAPELLE

NOUS VOUS DONNONS RENDEZ-VOUS A LA SALLE
DES FÊTES DE TARADEAU,
LE SAMEDI 10 SEPTEMBRE DE 9H à 13H ET DE 15H
à 18H

LE DIMANCHE 11 SEPTEMBRE DE 9H à 12H

VENEZ VOTER POUR VOS PHOTOS PREFEREES



Foyer Rural

3 nouvelles sections : Questions pour un champion
/ Couture / Les petits cuistots de Taradeau.
L'informatique reprend avec Fabrice les Vendredis
de 17h à 19h.

FOYER RURAL TARADEAU

Adultes

- Sculpture sur bois
- Peinture
- Événementiel
- Loisirs créatifs
- Chorale
- Questions pour un champion
- Anglais
- Scrabble
- Groupe Folklorique
- Langage Provençal
- Informatique
- Poker
- Danse-Twirl
- Couture
- Stop Kilos
- Petit loto

Enfants

- Les petits cuistots
- Chorale
- Créat minots
- Danse-Twirl
- Théâtre
- Éveil Musical

Venez nombreux découvrir nos différentes activités

SLT

L'équipe de SLT est impatiente de vous retrouver à partir du lundi 12 septembre.

Comme l'an dernier, les cours seront assurés par Cédric, Annick et Emilie avec deux « petites nouvelles », Angeline et Audrey, à qui nous souhaitons la bienvenue. Vous pourrez nous retrouver aux forums des associations d'Hyper U le samedi 27 août et à celui de Taradeau le samedi 10 septembre au matin.

Tous les bénévoles sont les bienvenus pour nous aider.

Nos coordonnées restent les mêmes :

Téléphones : Christine : 06 12 90 90 41 et Joëlle 06 67 05 75 55

Email : slt.taradeau@gmail.com

Facebook : SLT Taradeau.

Frais d'inscription pour toute
activité : 25 €/an.

Abonnements :

au trimestre : 60 € en illimité
+ frais d'inscription le premier
trimestre

à l'année : 1 séance : 90 € / an
(frais d'inscription inclus)

illimité : 180 € / an (frais d'ins-
cription inclus)

POM-POM GIRLS : +25 €

(paire pom-pom)

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
		9h00 POM-POM GIRLS		9h00 TONIC
		10H00 RENFORCEMENT MUSCULAIRE		10H00 ZILGREI
12H45 PILATES		11H00 STRETCHING		11H00 GYM DOUCE
	15H00 ZILGREI			
	16H00 GYM DOUCE			
	18H00 CIRCUIT TRAINING			18H30 JAZZ DANCE
20H00 DANSE AFRICAINNE	18H45 ABDOS FESSIERS			19H15 HIIT
	Cédric	Angeline	Annick	Emilie
				Audrey